



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-40

OBJET : Lotissement Saint-Philibert – DM 1 Fongibilité : virement de crédits de chapitre à chapitre, section fonctionnement

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2025 aux termes de laquelle le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

DÉCIDE

Article 1 : les virements de crédits ci-dessous :

RÉDUCTION DE CRÉDITS	OUVERTURE DE CRÉDITS
Chapitre 011 Article 6045 : - 5,00 €	Chapitre 65 Article 65888 : + 5,00 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 10 juin 2025

Reçu en Préfecture du Morbihan le 12/06/2025

Certifié exécutoire le 12/06/2025
Publié le



Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Le Maire,

